



R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E D ' A M B È S
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

	SÉANCE DU 26 MARS 2024 À 19H00
Nombre membres élus :	23
Nombre membres élus en exercice :	23
Présents :	19
Représentés :	04
Votants :	23
Absents :	00
Date de la convocation :	20 mars 2024
Certifié exécutoire Compte tenu de l'envoi en Préfecture le :	Le Conseil Municipal d'Ambès, Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.
	<u>PRÉSENTS</u> Gilbert DODOGARAY, Maire ; Rémi PIET, Isabelle BESSE, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET, Christian LAPEYRE, Pearl HIPPOLYTE adjoints au Maire ; Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Catherine RODRIGUEZ, Marie- Pierre FETIS, Franck DUMARTIN, Antoine VIGNAUD, Enzo BORTOLATO, Sandrine VILLENAVE, Eléonore LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRERE, conseillers municipaux.
Et de la publication en ligne le :	<u>ABSENTS REPRÉSENTÉS :</u> Sophie PARADOT donne procuration à Marie-Pierre FETIS Jean-Noël ELIPE donne procuration à Nicolas MUZOTTE Christophe BOURDIEU donne procuration à Gilbert DODOGARAY Marine SAAD donne procuration à Pearl HIPPOLYTE
Le Maire,	<u>SECRÉTAIRE DE SÉANCE :</u> Pearl HIPPOLYTE

**DÉLIBÉRATION N° 009 03 2024 - DIRECTION GÉNÉRALE – DÉCISIONS PRISES PAR
MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Présentation par M. le Maire

VU l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 015 04 2023 du 7 avril 2023, portant délégation au Maire pendant toute la durée de son mandat,

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions suivantes, prise par le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée :

Baux :

- Décision n° 2024-016 : bail maison rue Nungesser et Coli

Conventions de prêt :

- Décision n° 2024-011 : Prêt de l'Espace des 2 Rives le 10 février 2024
- Décision n° 2024-012 : Prêt de la salle G. Casanova du 2 au 3 mars 2024
- Décision n° 2024-013 : Prêt de la salle G. Casanova le 9 mars 2024
- Décision n° 2024-014 : Prêt de la salle G. Casanova et de l'Espace des 2 Rives du 1^{er} au 6 mai 2024
- Décision n° 2024-015 : Prêt de la salle G. Casanova le 2 mars 2024
- Décision n° 2024-017 : Prêt de la salle G. Casanova le 10 mars 2024
- Décision n° 2024-018 : Prêt de la salle G. Casanova le 30 mars 2024
- Décision n° 2024-019 : Prêt de la salle G. Casanova le 18 mai 2024
- Décision n° 2024-020 : Prêt de la salle G. Casanova le 16 mars 2024
- Décision n° 2024-021 : Prêt de la salle G. Casanova du 5 au 6 avril 2024
- Décision n° 2024-022 : Prêt de la salle G. Casanova le 11 avril 2024
- Décision n° 2024-023 : Prêt de la salle G. Casanova le 20 avril 2024
- Décision n° 2024-025 : Prêt de la salle G. Casanova le 20 juillet 2024
- Décision n° 2024-026 : Prêt de la salle G. Casanova du 27 au 29 septembre 2024

Concession cimetière :

- Décision n° 2024-024 : Acte de concession cimetière – COLUMBARIUM Case 17A – renouvellement 15 ans

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré le 26 mars 2024
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

